



STAGES
ASSOCIATION OCTOPUS EXPRESSION

REGLEMENT INTERIEUR

Ce document est important pour comprendre le fonctionnement des stages.

1. LE GESTIONNAIRE

L'association :

Les séjours sont gérés par une association loi 1901, « Octopus expression ». Elle est animée par des professionnels.

L'adhésion à l'association est obligatoire (15,00 € par an et par famille). Cette adhésion permet de participer à l'assemblée générale de l'association et donc de participer pleinement au devenir de l'association. Elle est intégrée au prix du stage.

La présidente de l'association et la responsable légale de l'association est : **Gaele POIRRIER**

L'assurance :

Les stages sont assurés afin de couvrir tous les dommages causés ou subis par les enfants et le personnel durant le temps de présence des enfants sur les séjours

Il est inutile de fournir lors de l'inscription une preuve d'assurance personnelle en responsabilité civile.

Les enfants ne sont pris en charge par l'association qu'après avoir été confiés à l'équipe pédagogique.

L'accès aux stages se situe sur les différents points d'accueil qui vous seront communiqués par mail.

2. PRESENTATION ET CARACTERISTIQUES

Les stages:

Maison pour Tous Voltaire, 3 Square Jean Monnet, 34070 Montpellier

Toussaint du 27 au 31 octobre 2014 « **Contes et légendes** »

Février du 16 au 22 février 2015 « **Cinéma** »

Pâques du 13 au 17 avril 2015 « **Improvisation** »

Été du 20 au 24 juillet 2015 « **Voyage dans le temps** »



Les horaires d'accueil

Accueil des enfants tous les jours à partir de 9h, les parents peuvent récupérer les enfants de 16h30 à 17h.

Les inscriptions et les renseignements se font par mail, par Téléphone ou par courrier à ce Contact :

Association « Octopus Expression »
21, rue Frédéric Peysson
34000 Montpellier
06 60 26 04 36 06 12 53 16 37
Contact/Mail : octopusexpression@yahoo.fr

L'équipe se tient à la disposition des familles, pour toutes informations complémentaires.

Capacité maximale d'accueil :

16 enfants par stage

3. LE PERSONNEL

L'équipe d'encadrement :

Elle est composée de Salariés ou de bénévoles de l'association Octopus Expression :

- 1 à 2 animateurs spécialisés dans les activités théâtrales et de découverte du patrimoine (BAFA, BEATEP/BPJEPS patrimoine et environnement).

Dans l'équipe sont présents

- au moins une personne titulaire du PSC1 (premiers secours) ou d'un diplôme équivalent. Cette personne fait office d'assistant sanitaire.

L'ensemble du personnel a fourni, lors de l'embauche, un dossier médical complet :

- Un certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité
- une attestation de non contagiosité et des vaccinations obligatoires à jour
- un extrait de casier judiciaire vierge.



4. VETEMENTS-OBJETS PERSONNELS

Le trousseau sera adapté à chaque stage, il vous sera fourni avec le dossier d'inscription.

Il est conseillé aux parents de marquer les vêtements au nom de leur enfant et de fournir une liste qu'ils pourront mettre dans la valise ou sac pour un contrôle en fin d'un stage. Tous les vêtements non récupérés dans les trois mois seront confiés à une œuvre humanitaire.

Sont interdits : jouets, objets que l'enfant ne veut ou ne peut pas prêter ou partager avec ses camarades.

Objets dangereux (couteaux, boucles d'oreilles, colliers...)

Objets de valeur et de l'argent.

L'Association ne peut être tenu responsable en cas de perte, vol ou détérioration.

5. MODALITES D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION

Les enfants de toutes provenances géographiques sont accueillis dans la limite des places disponibles.

Modalités d'admission :

Les parents sont amenés à fournir tous les documents et renseignements nécessaires soit :

- Une fiche sanitaire de liaison
- Une fiche d'autorisation et de décharge
- Une fiche d'inscription

Modalités lors de l'inscription:

L'inscription

Lors de l'inscription, la famille devra fournir tous les documents nécessaires.

Pour chaque réservation, une fiche d'inscription sera remplie et le montant de l'acompte du stage devra être acquitté.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail ou par courrier. Sans cette confirmation aucune inscription n'est validée.

Facturation

La totalité du règlement du stage devra être acquitté au moins 15 jours avant le premier jour du stage.

En cas d'annulation

Dans un délai d'un mois ou plus avant le début du stage, l'acompte moins les frais de dossier vous sera restitué sous forme d'avoir valable 1 an dans un autre stage.

Dans un délai de moins d'un mois avant le début du stage, 75% vous sera restitué sous forme sous forme d'avoir valable 1 an dans un autre stage.

Dans un délai de moins de 15 jours avant le début du stage, 50% vous sera restitué sous forme sous forme d'avoir valable 1 an dans un autre stage.

Conditions d'annulation : Licenciement économique, déménagement, maladie ou hospitalisation. Pour toute annulation un justificatif vous sera demandé.

Toute demande d'annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse suivante :

OCTOPUS EXPRESSION
21, rue Frédéric Peysson
34000 Montpellier

6. MALADIE - ACCIDENTS - URGENCES

En principe, les enfants malades (contagieux), ne sont pas admis et les médicaments ne peuvent pas être administrés.

Pour des cas particuliers, la directrice ou l'animateur se garde le droit de donner certains médicaments à la seule condition que l'original de l'ordonnance soit apporté.

En cas de maladie survenue pendant le stage, le responsable appellera les parents et ils décideront ensemble de la conduite à suivre.

Le médecin appelé habituellement sera le cabinet le plus proche du lieu du stage.

Le directeur du stage ou l'animateur responsable, après avis du médecin attaché à la structure ou de médecin de famille, peut demander aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite.

Il peut également, s'il le juge nécessaire, prendre l'initiative d'appeler lui-même le médecin et d'en aviser ensuite les parents.

EN CAS D'URGENCE OU D'ACCIDENTS GRAVES, LES SERVICES D'URGENCE (SAMU OU POMPIERS) OU MEDECIN SERONT SOLLICITES.

LES PARENTS ET LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS SERONT IMMEDIATEMENT PREVENUS.



7. DEPARTS DES ENFANTS

Les enfants ne seront rendus qu'aux personnes autorisées et mentionnées lors de l'inscription sur la décharge.

Toute autre personne devra être munie d'une autorisation écrite des parents ou représentants légaux et présenter une pièce d'identité.

Si, ni les parents, ni les personnes autorisées, ne se sont présentées après 17h, le directeur ou l'animateur responsable, essayera de joindre ces personnes et, le cas échéant, se verra dans l'obligation d'avertir la gendarmerie la plus proche qui décidera à qui confier l'enfant.

8 .TARIFICATION

Le tarif est de 195€ par enfant et par stage, hors remises.

2014-2015

Gaele POIRRIER
Présidente de l'association OCTOPUS EXPRESSION